

URGENT

Le Principal
Aux parents d'élèves de 3^{ème}

**Inscription au Diplôme National du Brevet. Session 2024.
Organisation des épreuves et modalités d'obtention**

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous des indications concernant l'inscription de votre enfant au Diplôme National du Brevet. **J'attire votre attention sur le respect des délais pour permettre à mon secrétariat de gérer au mieux cette opération.**

Vous trouverez ci-joint un document vous précisant les modalités d'obtention du Brevet pour la session 2024. Des précisions vous seront apportées ultérieurement notamment en ce qui concerne l'épreuve orale à l'occasion de la soirée consacrée à l'orientation qui aura lieu le **mardi 9 janvier 2024 à 18h00 au Pôle Culturel.**

CONFIRMATION D'INSCRIPTION - A VÉRIFIER

A retourner au professeur principal pour le lundi 27 novembre 2023 délai de rigueur.

➤ **Vérifier impérativement toutes les données**, corriger les erreurs **en rouge** avant de **signer** (signature des parents + signature de l'élève).

☞ **Nom Prénoms / date et lieu de naissance**

L'état civil doit être strictement conforme à la pièce d'identité présentée lors de l'examen.

☞ Adresse, numéro de téléphone, adresse électronique.

• **EPREUVES OBLIGATOIRES** : La liste des épreuves du contrôle final apparaît, elle est la même pour tous les élèves, épreuves écrites + épreuve orale (soutenance orale de projet)

• **EPREUVE(S) FACULTATIVE(S)** – certains élèves sont inscrits à un enseignement facultatif parmi les deux proposés par l'établissement : **Langue et culture de l'antiquité (Latin) ou Langue et culture européenne (Euro Anglais)**. Ces enseignements facultatifs peuvent générer des points de bonus (voir le document joint pour les modalités d'attribution des points).

Demandes d'aménagements

Sont principalement concernés les élèves bénéficiant depuis leur scolarité au collège des deux dispositifs suivants :

- **PPS** : Projet personnalisé de scolarisation – en lien avec la MDPH.
- **PAP** : Plan d'accompagnement personnalisé (élèves porteurs de troubles du langage et/ou de troubles des apprentissages reconnus et bénéficiant déjà d'adaptations pédagogiques).

Les parents des élèves concernés feront l'objet d'une communication personnalisée du chef d'établissement pour leur expliquer la démarche (procédure informatisée jusqu'au 10 janvier 2024) et mettre à jour leur PAP. D'ores et déjà la mention « OUI » apparaît en face de la rubrique « aménagement d'épreuve demandé au titre des handicaps ».

Attention ! Cette mention ne préjuge en rien de la décision de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées)..

Si votre enfant ne bénéficie pas actuellement de ces deux dispositifs mais que vous estimez que sa situation médicale pourrait nécessiter des aménagements merci de prendre contact avec le chef d'établissement.

Communication des résultats à la presse, aux sites internet et aux collectivités territoriales.

La réponse par défaut est NON

Si vous ne vous y opposez pas barrez le NON et entourez le OUI pour les deux types de sites

Toutefois les résultats de tous les candidats sont publiés sur le site de l'Éducation Nationale via l'application « Publinet »

Pièce d'identité : elle sera demandée le jour des épreuves. Si votre enfant n'en dispose pas ou si sa date de validité est dépassée en juillet 2024, **pensez dès maintenant à effectuer les démarches.**

Je vous remercie de votre attention et de votre diligence pour la réalisation de cette opération dans les délais impartis.

Mon secrétariat et moi-même restons à votre disposition pour un complément d'information.

Cordialement



MODALITÉS D'OBTENTION DU DIPLÔME NATIONAL DU BREVET (DNB) – session 2024

• **L'évaluation de compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.** Ce socle constitue les bases qu'un collégien doit maîtriser en fin de scolarité (Cycle 4). A la fin de l'année scolaire les professeurs font le bilan des acquis des élèves prévus par le socle. (8 compétences au total). Ils utilisent les 4 niveaux de maîtrise suivants qui correspondent chacun à un nombre de points. C'est leur addition qui donne le résultat de l'élève à l'évaluation :

- Maîtrise insuffisante → 10 points
- Maîtrise fragile → 25 points
- Maîtrise satisfaisante → 40 points
- Très bonne maîtrise → 50 points

*L'enseignement facultatif Langue et culture de l'antiquité(Latin) **ou** Langue et culture européenne (Euro anglais) permet d'obtenir jusqu'à 20 points supplémentaires.*

• **5 épreuves finales au mois de juin et juillet 2024 (1 épreuve orale et 4 écrites)**

DOMAINES DU SOCLE COMMUN	Points
Langue française à l'oral et à l'écrit	/50
Langues vivantes étrangères ou régionales	/50
Langages mathématiques, scientifiques et informatiques	/50
Langages des arts et du corps	/50
Méthodes et outils pour apprendre	/50
Formation de la personne et du citoyen	/50
Systèmes naturels et systèmes techniques	/50
Représentations du monde et d'activité humaine	/50
TOTAL	400
Enseignements facultatifs (1 au choix) : Langue et culture de l'antiquité / Langue et culture européennes 0 point (objectifs non-atteints) / + 10 points (objectifs atteints) / + 20 points (objectifs dépassés)	Maxi +20

ÉPREUVES FINALES		
JOUR 1 - LUNDI 1 ^{er} JUILLET 2024	Durée	Points
FRANÇAIS (matin)		
- Grammaire, compréhension linguistique et compétences d'interprétation -----	1h10	50
- Dictée -----	0h20	10
- Rédaction -----	1h30	40
TOTAL FRANCAIS	3h00	100
MATHÉMATIQUES (après-midi)	2h00	100
JOUR 2 - MARDI 2 JUILLET 2024		
HISTOIRE-GÉOGRAPHIE / ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE (matin)		
- Analyser et comprendre des documents en histoire-géographie -----	--	20
- Maîtriser différents langages pour raisonner – utiliser des repères géographiques et historiques -----	--	20
- Mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique -----	--	10
TOTAL HISTOIRE – GÉOGRAPHIE – EMC	2h00	50
SCIENCES (après-midi) Physique chimie / Sciences et vie de la terre / Technologie 2 disciplines sur les 3 sélectionnées par le Ministère 2 mois avant l'épreuve.	1h00 (2X30')	50
ÉPREUVE ORALE - Date fixée par le collège : mercredi 12 juin 2024		
- Maîtrise de l'expression orale -----		50
- Maîtrise du sujet présenté -----		50
Soutenance d'un projet choisi par l'élève pouvant concerner : l'histoire des arts, un EPI (Enseignement pratique interdisciplinaire), un parcours éducatif (Avenir / Santé / Citoyenneté / Artistique et culturel). <i>Des informations complémentaires seront diffusées ultérieurement concernant les sujets possibles et les modalités de choix.</i>	15'	
TOTAL ÉPREUVE ORALE	0h15	100
TOTAL ÉPREUVE FINALE		400
TOTAL GÉNÉRAL		800
Mentions {		Admission 400
		Assez bien 480
		Bien 560
		Très bien 640